

Besoin d'aide: conseils

Par **lala**, le **28/08/2014** à **17:28**

Bonjour, j'ai besoin d'un petit peu d'aide svp, je m'explique:
je suis artisan coiffeur en entreprise individuelle, malheureusement mon salon ne tourne plus et j'ai encore des dettes à payer, il me reste 2 ans de prêt, j'ai beaucoup de loyer de retard, et j'ai un énorme découvert ou je paie des frais monstrueux.
je n'arrive pas à vendre mon activité.
voilà mes questions:

comment ça se passe si je fais une liquidation ou cessation de paiement?
sachant que j'ai une maison et une voiture en ma possession qui ne sont pas protégées car j'ai acheté le salon avant leur acquisition.

peut-on les protéger pour éviter qu'il vienne piocher chez moi?
quel est la meilleure solution pour que je puisse m'en sortir svp

merci beaucoup pour votre aide

Par **joaquin**, le **28/08/2014** à **20:41**

En principe, en entreprise individuelle, vos biens personnels peuvent être saisis.
Nous vous conseillons de consulter un avocat, le forum n'ayant pas pour objectif de donner des consultations juridiques.

Cordialement
JG